

ANNEXE

Tableau d'intervention de la commune de Floirac dans le cadre du PIG 3 « Le réseau de la réhabilitation de Bordeaux Métropole »

Type de travaux	Taux de subvention	Aide maximale
Propriétaires occupants		
	Propriétaires Très modestes	
Habitat indigne	10%	1500 €
Energie	20%	1500 €
Adaptation	10%	500 €
	Propriétaires modestes	
Habitat indigne	5%	1000 €
Energie	10%	1000 €
Adaptation	5%	250 €
Propriétaires bailleurs		
	Conventionnement Très social	
Travaux lourds : logements très dégradés	10%	1500 €
Autres travaux : logements dégradés, rénovation énergétique, adaptation du logement	10%	1500 €
	Conventionnement social	
Travaux lourds : logements très dégradés	5%	1000 €
Autres travaux : logements dégradés, rénovation énergétique, adaptation du logement	5%	1000 €
	Logement intermédiaire	
Travaux lourds : logements très dégradés	2,5%	500 €
Autres travaux : logements dégradés, rénovation énergétique, adaptation du logement	2,5%	500 €
Primes conventionnement très social et social		
Prime vacance > 3 ans	500 €	